



ImmoTek
28 Rue de Brunoy
91480 QUINCY SOUS SENART
01.60.46.12.12
Immotek@century21.fr

Barème 2018

HONORAIRES TTC DE TRANSACTIONS – BIENS D’HABITATIONS -

Barème des honoraires à la charge du vendeur de Century21 ImmoTek au **02 JANVIER 2018**

NET VENDEUR	HONORAIRES TTC (TVA20%)
De 1€ à 50 000€	10 %
De 50 000€ à 200 000€	6%
De 200 001€ à 300 000€	5,5%
A partir de 300 001€	5%

- Parking, garage, forfait à : 4 500 € TTC
- Terrain et commerces : forfait à 10 000 € TTC
- Dans le cadre **d'un mandat « confiance »** nos honoraires comprennent l'intervention si besoin d'un photographe professionnel, et le réservoir d'acquéreurs de **25 agences du val d'Yerres adhérentes à l'AMEPL.**

HONORAIRES TTC DE LOCATIONS - LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES - LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS

- visites, constitution du dossier, redactions du bail**	HONORAIRES TTC* A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE
10€/m ²	10€/m ²

- état des lieux location vide/meublée	HONORAIRES TTC* A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE
3€/m ²	3 €/m ²

* prix incluant la TVA à 20 %

** Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire, zone non tendu 8 € le m² (visites, constitution du dossier et rédaction du bail) et 3 € le m² (état des lieux location vide/meublé)



TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE

www.century21.fr

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante
SARL au capital de 750 € - SIRET 753 259 001 RCS Evry – Carte professionnelle T n° 1555
Caisse de garantie : Allianz IARD